

Convention multi-employeurs de suivi médical en Santé au Travail

Employeur principal (adhérent à MT 71) :

Je soussigné(e) M. Mme _____ demeurant
71 _____ atteste employer
M. Mme
Né(e) le _____ demeurant
en qualité de _____ à raison de _____ h mensuelles depuis le

Je m’engage à réaliser les démarches suivantes afin que le suivi médical de la salariée susnommée soit assuré conformément aux dispositions de l’article L 4121-1 du Code du Travail :

- adhérer auprès du Service inter-entreprises de Santé au Travail MT 71
- acquitter les cotisations pour l’ensemble des employeurs ayant attestés employer la salariée dans la présente convention
- transmettre une copie de la présente convention dûment complétée et signée par tous les employeurs au Service inter-entreprises de santé au travail MT71
- adresser après chaque visite médicale, la copie de la fiche d’aptitude de la salariée à ses autres employeurs.

Les droits d’entrée et la cotisation annuelle seront pris en charge par ses X employeurs à part égale (ou au prorata des heures travaillées).

Autres employeurs :

1) Je soussigné(e) M. Mme _____ demeurant
71 _____ atteste employer M. Mme
née le _____ demeurant
en qualité de _____ à raison de _____ h mensuelles depuis le
et m’engage à régler une partie (à déterminer) de la cotisation du Service de Santé au Travail.

2) Je soussigné(e) M. Mme _____ demeurant
71 _____ atteste employer M. Mme
née le _____ demeurant
en qualité de _____ à raison de _____ h mensuelles depuis le
et m’engage à régler une partie (à déterminer) de la cotisation du Service de Santé au Travail.

Fait en 2 exemplaires originaux,
A _____, le

Noms et signatures des _____ employeurs